

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNUATAIRE DU 01 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 01 décembre 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Doms, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 25 novembre 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	24	8	1	1	0

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET George, DELEFOSSE Laurent, DUMONT ST PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : Madame GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal, CHAMPAUD Marc, GORA Richard, MARQUEZ Evelyne, POURCHET Pierre, SIMON Philippe

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine

Membres absents : ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

INSTITUTION

- Délibération n° 98-2022 : Contrat de développement et de transitions 2023-2025

La Présidente rappelle le contexte du futur contrat de développement et de transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette nouvelle politique s'inscrit en complément des politiques sectorielles de la Nouvelle-Aquitaine pour apporter aux territoires des réponses sur mesure, sur des objectifs spécifiques de territoire, d'attractivité et de cohésion. Elle permettra de faciliter l'accompagnement de projets et de démarches à forte plus-value pour le territoire en termes de développement économique, d'emploi ou encore de transition vers des modèles de développement plus résilients.

Accès de récépissé en préfecture
18/12/2022
Date de réimpression : 13/12/2022
Date de dépôt en préfecture : 13/12/2022

Le périmètre de contractualisation correspond au PETR Monts et Barrages à savoir les 3 intercommunalités : les communautés de communes du Pays de Noblat, Portes de Vassivière et Briance-Combade. La moitié du périmètre de Monts et Barrages recoupe celui du parc naturel régional Millevalches (12 communes sur 22). Le territoire abrite également le site du Lac de Vassivière.

Le contrat de développement et de transitions démarrera le 1er janvier 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2025. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026. L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire. Les opérations du territoire retenues dans le contrat devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Les projets inscrits au contrat de développement et de transitions seront présentés en commission permanente à partir du premier trimestre 2023.

- Vu les statuts de la Communauté de Communes ;
- Vu la délibération du 03 mars 2004 portant adhésion au Syndicat Mixte « Monts et barrages » ;
- Vu la délibération 92-2020 du 10 décembre 2020 portant sur la validation des nouveaux statuts du PETR Monts et Barrages ;
- Vu la délibération 61-2021 du 1er juillet 2021 portant sur le projet de territoire 2021-2026 du PETR Monts et Barrages ;
- Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;
- Considérant le COFIL du 24 octobre 2022 fixant les objectifs du contrat,
- Considérant le Contrat de développement de transitions proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine qui sera approuvé en séance plénière le 15 décembre 2022 ;

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, d'

- **APPROUVER le Contrat de développement et de transitions 2023-2025 ;**
- **DESIGNER le PETR Monts et Barrages comme la structure pilote/animatrice et référente pour mener le contrat ;**
- AUTORISER Madame la Présidente à signer le Contrat de développement et de transitions 2023-2025 et tout document s'y rapportant**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 05 décembre 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **13 DEC. 2022**
Publié le : **13 DEC. 2022**